



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le 8/10/2020  
Publié le 9/10/2020.

**ARRETE N°AP2020/123**

**OBJET : Délégation donnée à Monsieur Sylvain BERRIOS, vice-président de la métropole du Grand Paris pour la signature du contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat et Trame Verte et Bleue » pour la période 2020-2024**

**LE PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-9, qui autorise le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

**Vu** l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

**Vu** la délibération BM2020/02/11/26 portant approbation du contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat et Trame Verte et Bleue » pour la période 2020-2024,

**Vu** le procès-verbal et la délibération CM2020/07/09/01 du 9 juillet 2020 portant élection du président de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2020/07/20/01 du 20 juillet 2020 fixant le nombre des vice-présidents et la composition du Bureau de la métropole du Grand Paris,

**Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil de la métropole du Grand Paris du 20 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de vice-présidents, notamment à l'élection de Monsieur Sylvain BERRIOS en qualité de 11<sup>ème</sup> vice-président de la métropole du Grand Paris,

**Vu** l'arrêté AP2020/84 relative à la délégation de fonctions donnée à Monsieur Sylvain BERRIOS, vice-président de la métropole du Grand Paris,

**CONSIDERANT** que le président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et autres membres du Bureau,

**CONSIDERANT** la nécessité de signer le contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat et Trame Verte et Bleue » ainsi que le programme d'actions associé couvrant la période 2020-2024, orientés vers l'atteinte du bon état des eaux, la protection de la ressource en eau, le respect de la biodiversité et la gestion à la source des eaux pluviales,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : AUTORISE** Monsieur Sylvain BERRIOS, 11<sup>ème</sup> vice-président délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI) à signer le contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat et Trame Verte et Bleue » ainsi que le programme d'actions associé couvrant la période 2020-2024, orientés vers l'atteinte du bon état des eaux, la protection de la ressource en eau, le respect de la biodiversité et la gestion à la source des eaux pluviales.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur général des services de la métropole du Grand Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Région Ile-de-France et fera l'objet d'une publication. Il sera en outre notifié à l'intéressé.

Fait à Paris, le

**08 OCT 2020**

Sylvain BERRIOS :

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLSIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.